



## Indemnité chômage ou pas ?

Par **vama190**, le **03/07/2014** à **15:27**

Bonjour,

voilà la situation, ma meilleure amie avait un cdi de vendeuse, un ancien collègue l'a débauché en lui promettant un meilleur emploi avec bien sûr un meilleur salaire et tout ceci en cdi.

Elle a donc démissionné mais le cdi promis c'est transformé en cdd de 3 mois qui a pris fin il y a une semaine faute de travail.

Du coup elle se retrouve au chômage durant 2 mois avant de reprendre en septembre lorsqu'il y aura à nouveau du travail.

La question qui se pose est "a t elle droit à des indemnités chômage?"

Bien sûr le plus simple est de s'adresser directement à pôle emploi mais voilà, ils sont injoignable au téléphone et lorsqu'elle c'est déplacé sur place la dame lui a juste donné un rdv pour dans 15 jours avec un conseiller en disant qu'elle ne savait si oui ou non elle aurait des indemnités.

Du coup, elle stresse et stressera jusqu'au rdv et ça lui pourri un peu la vie alors si vous avez la réponse à la question elle pourrait enfin être fixée.

Merci d'avance !

Par **moisse**, le **04/07/2014** à **07:54**

Bonjour,

La réponse est "OUI".

La fin d'un CDD ouvre droit aux allocations de retour à l'emploi.

Par **Lag0**, le **04/07/2014** à **08:16**

Bonjour,

Ceci, bien entendu, sous réserve des conditions d'attribution de l'ARE (durée d'affiliation en particulier).